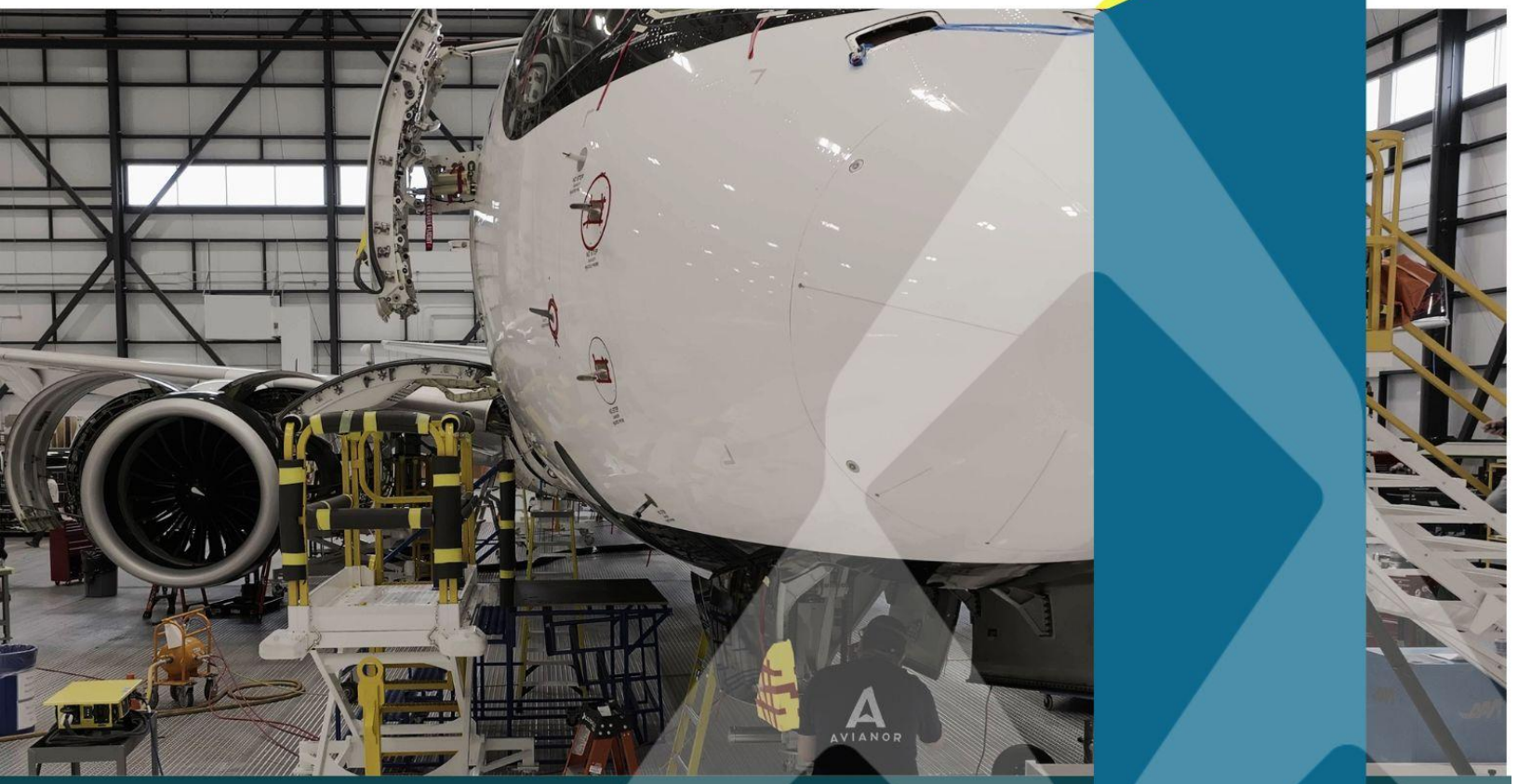
Aéro Montréal



Budget 2026-2027
Gouvernement du Canada
Note récapitulative générale

5 novembre 2026

Le budget fédéral 2026-2027, déposé ce jeudi 5 novembre, comprend de nombreuses mesures d'intérêt pour l'écosystème aérospatial québécois.

Le Québec est particulièrement bien positionné pour bénéficier des investissements supplémentaires en défense, notamment des 2,3 milliards de dollars qui seront investis sur cinq ans dans l'Initiative liée aux drones de la Défense, grâce à des programmes déjà bien établis comme NEXUS, le Carrefour sécurisé de l'innovation pour la défense consacré aux systèmes sans pilote et porté par Espace Aéro.

Le financement officiel de la Mégadéduction à la productivité, annoncée en septembre dernier lors du Sommet canadien sur l'investissement, va profiter aux entreprises québécoises qui investiront en immobilisations, en leur permettant de déduire beaucoup plus de dépenses liées aux équipements et à la productivité.

Plusieurs autres mesures sont également prometteuses pour notre industrie, notamment l'élargissement des programmes fiscaux pour la recherche afin d'y inclure certaines activités de commercialisation (930 M$), ainsi que la poursuite du Programme de développement des technologies spatiales de l'Agence spatiale canadienne, pour aider directement les entreprises.

Nous continuerons nos représentations pour nous assurer que l'industrie aérospatiale québécoise obtienne une part des contrats en défense à la hauteur de son importance stratégique et pour obtenir l'adoption d'une Stratégie nationale de l'aérospatiale.

Résumé des principaux éléments pertinents pour vous :

Défense

- Initiative liée aux drones de la Défense : 2,3 G$ sur cinq ans Financement au ministère de la Défense nationale pour accélérer la découverte, l'acquisition et le déploiement de systèmes sans pilote et de systèmes de défense contre les systèmes sans pilote.

- Développement des technologies de drones et systèmes aériens par le CNRC Le Budget prévoit de rendre pleinement opérationnels les centres d'innovation sur les drones du Conseil national de recherches du Canada et de permettre au ministère de la Défense nationale de lancer des concours destinés à l'industrie pour développer des technologies liées aux véhicules sans pilote et systèmes aériens.

- Renforcement de la base industrielle de défense : jusqu'à 2,7 G$ sur cinq ans Le financement vise plusieurs capacités industrielles et technologiques canadiennes et comprend des mécanismes de soutien à l'industrie, dont BOREALIS, l'Assistance à l'industrie de la défense, la promotion des exportations et l'Initiative régionale d'investissement dans la défense.

- Développement d'une capacité spatiale souveraine canadienne Élargissement de l'initiative Lancer le Nord afin de développer un lanceur spatial moyen canadien, un écosystème national de propulsion de fusées ainsi que des infrastructures de lancement et d'essai. Le soutien à l'industrie vise notamment les systèmes de propulsion, les architectures de véhicules et les technologies de lancement.

- Soutien aux technologies spatiales canadiennes Le Budget prévoit de continuer à soutenir les entreprises afin qu'elles puissent accroître leurs capacités et faire progresser leurs technologies en vue de missions spatiales, notamment par le Programme de développement des technologies spatiales de l'Agence spatiale canadienne.

Stimuler les investissements

- Le gouvernement canadien espère que la Mégadéduction à la productivité, déjà annoncée au coût de 36 G$ sur 5 ans, contribuera à créer les conditions propices à une période prolongée d'investissement au pays : « le supercycle d'investissement au Canada ».

- Le gouvernement réitère son intention d'utiliser le secteur privé pour moderniser les aéroports du Canada, avec la sélection de l'exploitant d'ici le début de 2029.

- Le budget de 2026 propose un investissement 930 M$ pour élargir le programme d'encouragements fiscaux pour la RS&DE1 afin d'y inclure certaines dépenses liées à la commercialisation.

Dossiers économiques connexes

- Le Budget prévoit 424,4 M$ sur quatre ans, à compter de 2027-2028, pour renouveler la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques. Celle-ci soutient les investissements stratégiques dans les technologies d'extraction et de transformation, le développement des capacités géoscientifiques et de recherche ainsi que le financement de projets prioritaires.

- Les agences de développement régional du Canada constituent un canal important pour soutenir les entreprises et les collectivités confrontées à des circonstances économiques régionales particulières. Elles offrent un soutien ciblé qui protège les emplois, renforce les industries locales et aide les entreprises à réagir aux perturbations économiques et commerciales. Toutefois, les paramètres actuels des programmes peuvent limiter la capacité de ces agences à répondre aux besoins particuliers des entreprises. Le Budget de 2026 annonce que le gouvernement donnera aux agences de développement régional la souplesse nécessaire pour adapter le soutien aux petites entreprises et aux organisations canadiennes, tout en maintenant une surveillance et une responsabilisation fiscales appropriées.

- Le Budget de 2026 propose de fournir un financement de 181,4 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2027-2028, de 50,4 millions de dollars au cours des exercices ultérieurs et de 40,4 millions de dollars par année par la suite, pour doter Investir au Canada d'une expertise dans le secteur financier spécialisé et pour établir sa présence sur les marchés mondiaux.

Main d'œuvre

- 170 M$ pour la formation des travailleurs touchés par les droits de douane Investissement dans la Réponse tarifaire pour la main-d'œuvre en 2027-2028 afin de maintenir des services ciblés de formation et d'aide à l'emploi, en collaboration avec les provinces et territoires.
- Réforme du Programme des travailleurs étrangers temporaires Le gouvernement prévoit travailler avec les provinces et territoires pour mieux adapter le programme aux besoins des marchés du travail régionaux, accélérer les traitements et renforcer la conformité. Un financement de 151,5 M$ sur cinq ans est prévu.
- Transition de travailleurs temporaires vers la résidence permanente Jusqu'à 200 000 résidents temporaires présents au Canada pourraient devenir résidents permanents d'ici la fin de 2027, dont 100 000 travailleurs admissibles par Entrée express ou le Programme des candidats des provinces
- Le gouvernement propose le Plan des niveaux d'immigration 2027-2029. Le Plan établit une cible de 370 000 nouvelles arrivées de résidents temporaires et de 380 000 admissions de résidents permanents en 2027, 2028 et 2029.

Entrepreneuriat

- Le Budget de 2026 prend des mesures audacieuses pour renforcer l'écosystème d'innovation du Canada en augmentant les incitatifs liés à la prise de risque, ce qui permettra aux investisseurs et aux fondateurs prospères de réinvestir dans de nouvelles entreprises canadiennes tout en mobilisant de nouveaux capitaux au pays pour soutenir les entreprises canadiennes. Ces mesures comprennent ce qui suit :
- Établir l'Incitatif canadien à la croissance pour aider les entreprises à fort potentiel à attirer des investissements et à croître au pays. Il compte deux mesures :

- Une nouvelle exonération d'impôt pour les bâtisseurs d'entreprises canadiens applicable à un maximum de 15 millions de dollars de gains en capital issus d'investissements fructueux dans des sociétés canadiennes admissibles;

- Une bonification du report des gains en capital pour les petites entreprises, lorsque les produits sont réinvestis dans une autre petite entreprise canadienne.

- En encourageant les bâtisseurs d'entreprises à conserver davantage de leurs bénéfices lorsqu'une entreprise réussit, ces mesures favoriseront des règles du jeu équitables par rapport aux États-Unis, encourageront un flux accru des capitaux vers les entreprises canadiennes et permettront aux entrepreneurs fructueux de réinvestir leurs gains au Canada. Cet incitatif fournirait un allègement fiscal de 715 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2027-2028.

Intelligence artificielle & Dossiers numériques

- Établir la nouvelle Commission canadienne de la sécurité numérique et de la protection des données qui sera chargée d'appliquer la Loi, d'assurer la conformité à celle-ci et de travailler à la création d'un espace en ligne plus sûr pour les Canadiens. Le Budget de 2026 propose de fournir 176,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2026-2027, et 29,3 millions de dollars par année par la suite, à Patrimoine canadien pour ce travail.

- Appuyer la participation continue du Canada au Partenariat mondial sur l'intelligence artificielle (PMIA) grâce au Centre d'expertise international de Montréal en intelligence artificielle. Le PMIA est une tribune internationale où les pays mettent en commun l'information et élaborent des outils pratiques liés au développement responsable de l'IA. Le Budget de 2026 propose d'octroyer un financement de 6,2 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2027-2028, à Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour appuyer ces travaux.

- Appuyer la participation continue du Canada au Partenariat mondial sur l'intelligence artificielle (PMI). Le Budget de 2026 annonce que le nouveau gouvernement permettra aux entreprises canadiennes d'IA d'accéder à une capacité souveraine de calcul pour l'IA de 500 MW au moyen de nouveaux outils financiers, comme des garanties et des accords d'exploitation, afin de mobiliser des capitaux privés et d'accroître la capacité de calcul.

Autres points

- Le Budget de 2026 propose de fournir jusqu'à 61,9 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2027-2028, et 109,2 millions de dollars au cours des exercices ultérieurs à Affaires mondiales Canada pour soutenir la participation prévue du Canada aux possibilités d'approvisionnement liées au prêt de soutien à l'Ukraine de l'UE.

Extraits du document avec les éléments pertinents :

Défense

Faire progresser l'Initiative liée aux drones de la Défense

- Le Budget de 2026 propose de fournir 2,3 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2027-2028, selon la comptabilité de caisse, au ministère de la Défense nationale pour l'Initiative liée aux drones de la Défense afin d'accélérer la découverte, l'acquisition et le déploiement de capacités en matière de systèmes sans pilote et de systèmes de défense contre les systèmes sans pilote. Une partie du financement de cette initiative proviendrait du financement déjà prévu dans le cadre financier.

Renforcer la base industrielle de défense du Canada

- Affecter jusqu'à 2,7 milliards de dollars sur cinq ans selon la comptabilité de caisse, à compter de 2026-2027, à même le financement annoncé précédemment, notamment aux mesures prioritaires suivantes :

- Faire progresser la phase 2 du Programme des champions quantiques canadiens pour soutenir les principales entreprises canadiennes du secteur quantique dans l'accélération de la mise au point d'ordinateurs quantiques à l'échelle industrielle, capables de résoudre des problèmes concrets dans divers secteurs, notamment en cryptographie, en matériaux de pointe, en traitement du signal et en reconnaissance de formes. Cela permettra au Canada de conserver ses entreprises du secteur quantique.

- Élargir l'initiative Lancer le Nord afin d'établir une capacité souveraine de lanceur spatial moyen canadien grâce au développement de lanceurs nationaux, d'un écosystème national de propulsion de fusées et d'une infrastructure de lancement et d'essai

consacrée au gouvernement du Canada gérée par le ministère de la Défense nationale. Cela sera réalisé grâce à un soutien concurrentiel, axé sur des étapes clés, accordé à l'industrie canadienne pour faire évoluer les systèmes de propulsion, les architectures de véhicules et les technologies de lancement.

- Poursuivre l'essor des technologies spatiales canadiennes en aidant les entreprises à élargir leurs capacités et à faire progresser leurs technologies en vue de leur utilisation dans des missions spatiales. Le Programme de développement des technologies spatiales de l'Agence spatiale canadienne offre un soutien direct à l'industrie canadienne et génère un rendement de plus de trois dollars pour chaque dollar investi.

- Renforcer les mécanismes de financement transversaux et de facilitation du secteur de la défense. Cela comprend la prolongation d'initiatives telles que BOREALIS, le volet Assistance à l'industrie de la défense, la promotion des exportations et l'Initiative régionale d'investissement dans la défense. Il s'agit aussi de mesures qui veilleront à ce que le Canada dispose des installations sécurisées spécialisées permettant à l'industrie de collaborer avec le ministère de la Défense nationale au développement des capacités souveraines.

- Recapitaliser le Programme de résilience de l'industrie canadienne de la défense pour permettre des investissements stratégiques directs dans des capacités souveraines qui sont essentielles au maintien de l'avantage au combat des FAC et au renforcement de la capacité industrielle dont nous avons besoin.

- Obtenir les intrants essentiels pour la production de défense canadienne. Il s'agit notamment du financement nécessaire pour achever la construction d'une installation de production de nitrocellulose par General Dynamics – Produits de défense et Systèmes tactiques au Québec, une composante essentielle à la fabrication de munitions, ainsi que pour soutenir l'industrie canadienne dans la production d'acier balistique de haute qualité, un élément indispensable à la fabrication spécialisée de véhicules blindés, réduisant ainsi la dépendance aux fournisseurs étrangers.

- Rendre pleinement opérationnel les centres d'innovation sur les drones du Conseil national de recherches du Canada et permettre au ministère de la Défense nationale de créer des concours pour l'industrie afin de faire progresser les technologies pour les véhicules sans pilote et les systèmes aériens.

Innovation et commercialisation

- Les entreprises canadiennes ont besoin d'un régime fiscal qui appuie les entreprises de toutes tailles, de la recherche-développement à la commercialisation. L'an dernier, nous avons amélioré et simplifié le programme d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental (programme d'encouragements fiscaux pour la RS&DE) en élargissant l'accès au crédit bonifié, en rétablissant l'appui pour les dépenses en capital et en augmentant à 6 millions de dollars le plafond annuel de dépenses admissibles qui permettent aux entreprises d'innover et de croître. Pour poursuivre sur cette lancée :

- Le Budget de 2026 propose d'élargir encore davantage le programme d'encouragements fiscaux pour la RS&DE en y ajoutant certaines dépenses de commercialisation. Les dépenses admissibles seront élargies pour englober certains coûts relatifs à la mise en marché d'un nouveau produit ou procédé (y compris pour obtenir les approbations ou certifications réglementaires nécessaires) et à la protection et au maintien de la propriété intellectuelle. Cette mesure s'appliquerait à l'égard des dépenses engagées dans les années d'imposition qui commencent à compter du jour du dépôt du Budget. Elle devrait fournir un soutien de 930 millions de dollars sur cinq ans, et de 235 millions de dollars par année par la suite. De plus, l'Agence du revenu du Canada s'emploiera à fournir des directives propres à chaque secteur sur l'admissibilité des dépenses de commercialisation au programme d'encouragements fiscaux pour la RS&DE.

  Dans le Budget de 2025, le gouvernement avait fait part de son intention de procéder à un examen du rendement visant à renforcer l'écosystème canadien de la propriété intellectuelle et à favoriser l'essor des entreprises à forte intensité de propriété intellectuelle. Le Budget de 2026 annonce plusieurs mesures initiales pour donner suite à cet engagement, notamment les suivantes :

- Moderniser les politiques des trois conseils subventionnaires fédéraux, soit le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, et les Instituts de recherche en santé du Canada, pour améliorer les taux de commercialisation de la recherche financée par les deniers publics.

- Entreprendre des consultations avec des experts sur les moyens de renforcer les capacités de transfert de technologies des établissements postsecondaires et de favoriser la commercialisation de plus de recherche canadienne.

- Mettre à profit l'expertise, les capacités et les actifs du Conseil national de recherches du

Canada pour trouver des moyens d'accroître les retombées de sa propriété intellectuelle et d'appuyer l'innovation et la croissance économique au pays

- Modifier la Loi sur les brevets afin de rendre obligatoire l'inscription de tout transfert de propriété d'un brevet auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, ce qui fournira aux entreprises et aux investisseurs des renseignements plus clairs sur les titulaires de brevets canadiens, et réduira les coûts liés à la diligence raisonnable et les risques liés aux investissements.

- Élaborer de nouvelles mesures réglementaires prises en application de la Loi sur les brevets, afin d'établir des exigences minimales pour les mises en demeure écrites liées à des brevets. Elles protégeront les entreprises canadiennes contre les pratiques abusives, notamment les allégations de contrefaçon de brevet trompeuses ou vagues, destinées à soutirer des règlements de pure commodité.

Le Budget de 2026 propose d'accorder 1 milliard de dollars sur six ans, à compter de 2028-2029, au Fonds de réponse stratégique pour appuyer des projets de recherche-développement et d'innovation à grande échelle, susceptibles de renforcer la compétitivité et la croissance à long terme du Canada.

D'autres mesures seront annoncées au printemps 2027.

Le supercycle d'investissement au Canada

- Le Budget de 2026 contribue à la réalisation du plan du gouvernement visant à bâtir une économie canadienne plus forte, plus compétitive et plus résiliente. Les principales mesures comprennent ce qui suit :

- La Mégadéduction à la productivité, qui fera du Canada le pays du G7 où le taux d'imposition des nouveaux investissements des entreprises sera le plus faible, ce qui donnera à toutes les entreprises, toutes tailles et tous secteurs confondus, un incitatif accru pour investir, prendre de l'expansion et augmenter leur production.

- De nouvelles mesures incitatives qui encouragent les entrepreneurs et les investisseurs à bâtir, à prendre de l'expansion et à réinvestir dans les entreprises canadiennes admissibles.

- Davantage de recherche et d'innovation canadiennes transformées en produits et entreprises prospères. Un réseau d'électricité plus robuste et étendu pour répondre à la croissance de la demande et offrir davantage d'électricité propre à un coût abordable.

- Davantage de minéraux critiques canadiens acheminés de la mine au marché.

- Une industrie nucléaire en croissance qui crée des emplois au pays et saisit des occasions d'affaires à l'étranger.

- Une concurrence accrue dans l'ensemble de l'économie, notamment dans le secteur financier, pour favoriser un meilleur accès aux capitaux, encourager les investissements et l'innovation, et stimuler la productivité.

Renforcer la concurrence

Dans la foulée de récentes réformes, nous avons lancé, dans la Mise à jour économique du printemps de 2026, le Plan pangouvernemental pour la concurrence, dont la portée va au-delà de secteurs précis afin que la concurrence au Canada soit prise en compte dans l'ensemble des décisions gouvernementales. Pour ce faire, nous passons en revue les politiques, les règlements et les programmes fédéraux afin de déterminer lesquels limitent inutilement la concurrence, tout en préservant d'importants objectifs de politique publique. Le Plan pour la concurrence fait progresser les travaux dans plusieurs domaines :

Le Budget de 2026 annonce l'intention du gouvernement de tenir davantage compte de la concurrence dans la conception des programmes fédéraux de soutien aux entreprises, en commençant par le Fonds de réponse stratégique.

- Permettre aux consommateurs de changer plus facilement de fournisseur : élargir les droits en matière de portabilité des données à d'autres secteurs, dont les télécommunications et le transport aérien. Ces droits entreraient en vigueur une fois que le nouveau cadre de portabilité des données prévu par le projet de loi intitulé Loi visant à protéger la vie privée et les données des consommateurs aura été établi, afin de permettre aux Canadiens de changer plus facilement de fournisseur de services de télécommunications et de réutiliser leurs renseignements en toute sécurité lorsqu'ils choisissent différents services.

- Renforcer le pouvoir d'enquête du Bureau de la concurrence : faciliter l'échange de renseignements pertinents entre les institutions fédérales et le Bureau de la concurrence lorsque ce dernier mène des enquêtes sur de possibles pratiques anticoncurrentielles, en reconnaissant officiellement le Bureau comme organisme d'enquête aux termes du Règlement sur la protection des renseignements personnels. La communication de renseignements demeurerait assujettie aux mêmes limites juridiques et mesures de protection de la vie privée que celles applicables aux autres organismes d'enquête.

- Mettre fin aux restrictions qui limitent la baisse des prix : tenir des consultations sur de possibles réformes visant à mettre fin aux pratiques qui empêchent les détaillants d'offrir ou d'annoncer des prix moins élevés, comme les pressions exercées par des fournisseurs sur les magasins afin qu'ils ne réduisent pas le prix de certains produits sous un seuil établi. Les consultations porteraient notamment sur les moyens de renforcer la capacité du Bureau de la concurrence à intervenir lorsque de telles pratiques limitent la concurrence par les prix et empêchent les Canadiens de profiter plus facilement de meilleures offres.

- Éliminer les contrôles de propriété anticoncurrentiels : collaborer avec les provinces et les territoires afin de mettre fin aux contrôles de propriété qui limitent la concurrence dans le secteur de l'épicerie de détail, en s'appuyant sur le nouveau modèle du Manitoba en la matière.

- Limiter le recours aux clauses de non-concurrence : en collaborant avec les provinces et les territoires, élargir à l'ensemble du Canada la limitation du recours aux clauses de non-concurrence dans les contrats de travail pour établir un modèle harmonisé inspiré de l'approche fédérale.

Une économie canadienne plus compétitive et intégrée

Le Budget de 2026 fait progresser le plan du gouvernement consistant à mettre en place les corridors commerciaux, les infrastructures et l'accès aux marchés nécessaires pour alimenter la nouvelle ère de croissance économique du Canada. Ces mesures comprennent ce qui suit :

- Accélérer la réalisation des grands projets et stimuler de nouveaux investissements partout au Canada.
- Offrir aux Canadiens davantage de moyens d'investir et de tirer profit des projets et des entreprises qui façonnent l'avenir du Canada.
- Ouvrir de nouveaux débouchés pour les entreprises canadiennes qui leur permettent de rivaliser avec la concurrence sur les marchés à forte croissance dans le monde.
- Fournir une protection accrue contre les pratiques commerciales déloyales ainsi que de meilleurs outils de financement pour aider les exportateurs canadiens à rivaliser avec la concurrence à l'étranger.
- Faciliter l'adaptation, les investissements et la croissance des entreprises touchées par les droits de douane en leur offrant plus de soutien, ainsi qu'à leurs travailleurs.
- Éliminer les obstacles au commerce intérieur afin que les travailleurs et les entreprises du Canada puissent tirer pleinement parti de notre marché national.

Accroître notre main-d'œuvre qualifiée pour bâtir un Canada fort

- Aider les travailleurs touchés par les droits de douane à acquérir de nouvelles compétences. En réponse à l'incertitude engendrée par les perturbations commerciales actuelles, certains travailleurs touchés pourraient décider de perfectionner leurs compétences. Le Budget de 2026 propose de faciliter l'accessibilité à cette option pour les Canadiens qui le souhaitent et de la rendre plus abordable.

Pour veiller à ce que les travailleurs puissent continuer à bénéficier de services ciblés de formation et d'aide à l'emploi fournis en partenariat avec les provinces et les territoires, le Budget de 2026 propose d'investir 170 millions de dollars dans la Réponse tarifaire pour la main-d'oeuvre en 2027-2028.

Accroître la réactivité et la résilience du système d'immigration

Le Budget de 2026 propose ce qui suit :

- Mettre en oeuvre le Plan des niveaux d'immigration 2027-2029. Le Plan établit une cible de 370 000 nouvelles arrivées de résidents temporaires et de 380 000 admissions de résidents permanents en 2027, 2028 et 2029. Pour mettre en oeuvre ce plan, le Budget de 2026 propose de fournir à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada 56,9 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2027-2028, et 205,4 millions de dollars au cours des exercices ultérieurs.

- Faciliter la transition vers la résidence permanente pour de nombreux résidents temporaires de longue date. Jusqu'à 200 000 résidents temporaires se trouvant déjà au Canada auraient la possibilité de devenir résidents permanents d'ici la fin de 2027. Avec la collaboration des provinces et des territoires, cette mesure permettrait à 100 000 travailleurs admissibles de tirer profit du programme Entrée express ou du Programme des candidats des provinces, ce qui se traduirait par une plus grande immigration économique permanente. Les provinces et territoires auraient ainsi plus de facilité à répondre aux besoins du marché du travail en région. Pour gérer cette transition, le Budget de 2026 propose 302,3 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2027-2028, et 90,6 millions de dollars par année par la suite.

- Travailler avec les provinces et les territoires pour réformer le Programme des travailleurs étrangers temporaires afin qu'il corresponde mieux aux besoins des marchés du travail régionaux, tout en améliorant les délais de traitement et en renforçant la conformité des employeurs. Le Budget de 2026 propose d'accorder à Emploi et Développement social Canada 151,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2026-2027, pour réaliser ces réformes.